



La perte d'autonomie touche 14 % des personnes âgées vivant à domicile

En Bourgogne-Franche-Comté, neuf habitants de 75 ans ou plus sur dix vivent à domicile. Avec l'avancée en âge, près de la moitié présentent un état fonctionnel altéré. Lorsque ces problèmes en viennent à un stade aigu et se cumulent, les personnes âgées éprouvent des difficultés à accomplir certains gestes ou activités. Cette perte d'autonomie touche 14 % d'entre elles. Les personnes âgées bénéficient fréquemment des aides de leur entourage ou de professionnels, ce qui facilite leur quotidien. Avec une espérance de vie plus longue et des problèmes fonctionnels plus nombreux, les femmes, souvent seules, souffrent davantage de perte d'autonomie.

Amandine Ulrich, Hélène Ville, Insee

La Bourgogne-Franche-Comté compte un nombre important de personnes âgées : 301 000 habitants ont 75 ans ou plus, soit 10,7 % de la population régionale, contre 9,2 % au niveau national. La plupart vivent à domicile (89 %). Elles font face, dans les mêmes proportions qu'en moyenne en France, à des problèmes fonctionnels et à une perte d'autonomie. Si la majorité des 75 ans ou plus souffrent d'une maladie chronique ou d'un problème de santé durable, seule une personne âgée sur cinq se sent en mauvaise santé. Dans un contexte national de vieillissement de la population, améliorer l'autonomie des personnes âgées et favoriser leur maintien à domicile est un enjeu fort. Connaître leurs difficultés au quotidien peut éclairer les politiques locales.

Perte d'autonomie : 14 % des personnes âgées à domicile

La perte d'autonomie se manifeste dans les gestes et activités de la vie courante et augmente avec l'âge (*figure 1*). Elle concerne 14 % des personnes âgées de 75 ans ou plus à domicile, contre très peu des 60 à 74 ans.

Plus d'une personne sur quatre éprouve des difficultés à sortir de chez elle. La même proportion a du mal à se laver seule. Quand ces deux incapacités s'aggravent et se combinent, il devient complexe de rester à domicile (*figure 2*).

Une sur trois souffre de problèmes moteurs

La perte d'autonomie découle souvent de problèmes fonctionnels. Près de la moitié des personnes âgées à domicile déclarent au moins une altération sévère d'ordre physique, sensoriel ou cognitif.

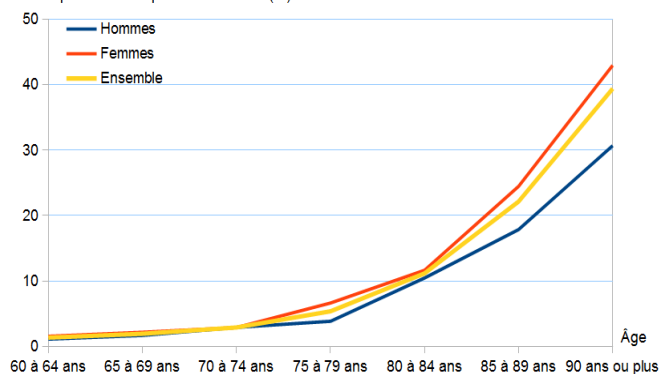
En premier lieu, les troubles moteurs affectent 35 % des 75 ans ou plus. Il s'agit surtout de gêne pour marcher, monter un escalier, se pencher ou ramasser un objet. Pour pallier ces difficultés, les personnes peuvent s'équiper de matériels spécifiques : 27 % utilisent une canne, un déambulateur ou un fauteuil roulant. Elles peuvent également aménager leur logement : 21 % peuvent compter sur une douche adaptée, des passages élargis ou des barres d'appui.

Les problèmes sensoriels touchent 12 % des 75 ans ou plus : déficience auditive, même avec un appareillage ou déficience visuelle, même avec des lunettes.

Les problèmes cognitifs interviennent généralement plus tard et concernent 8 % des personnes âgées. Ce sont le plus souvent des troubles de la mémoire ou des difficultés à résoudre des problèmes courants, comme se repérer sur un itinéraire ou compter de l'argent.

1 La perte d'autonomie augmente avec l'âge

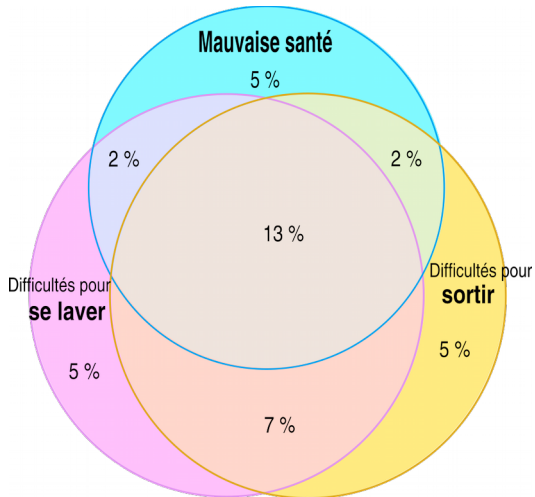
Part de personnes en perte d'autonomie (%)



Champ : personnes vivant à domicile
Source : Drees, Enquête Vie Quotidienne et Santé 2014

2 13 % des personnes âgées à domicile ont des difficultés pour se laver et pour sortir et se perçoivent en mauvaise santé

Personnes âgées éprouvant des difficultés ou se sentant en mauvaise santé : 39 % des 75 ans ou plus à domicile



Note de lecture : 20 % (13 % + 7 %) des 75 ans ou plus à domicile ont à la fois des difficultés pour se laver et pour sortir du domicile.

Source : Drees, Enquête Vie Quotidienne et Santé 2014

L'aide très présente de l'entourage

En cas de problèmes fonctionnels importants, une aide extérieure favorise le maintien à domicile des personnes âgées (figure 3).

Ainsi, 42 % des 75 ans ou plus bénéficient d'aide de leurs proches au quotidien. Celle-ci dépend de leur disponibilité et de leur proximité géographique et relationnelle. Il s'agit, entre autres, d'aide pour les déplacements et les courses ou pour le ménage, les repas et les soins personnels.

Ces soutiens peuvent également être assurés par des professionnels : aides ménagères, aide-soignants ou infirmiers. Moins fréquents, ils concernent 32 % des personnes âgées. Seuls, les infirmiers et aide-soignants sont habilités à pratiquer des actes médicaux. Au total, une personne âgée sur cinq bénéficie à la fois d'une aide professionnelle et de son entourage.

L'APA (définitions) permet d'aider les personnes âgées à financer les interventions de professionnels. Cette allocation, attribuée par les Conseils départementaux et destinée aux personnes dépendantes (définitions), est versée à 12 % des 75 ans ou plus vivant à domicile.

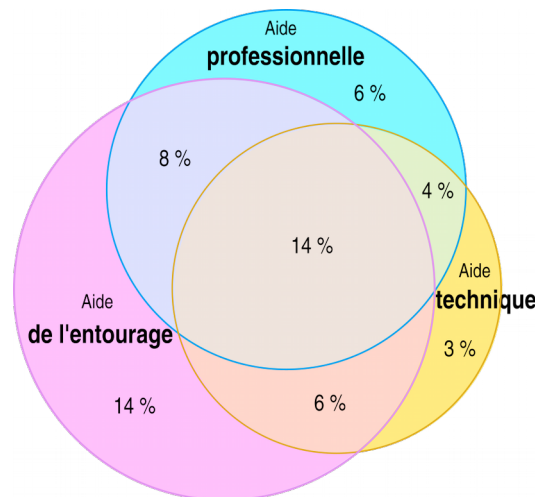
Les femmes plus souvent en perte d'autonomie

Le vieillissement affecte différemment les hommes et les femmes. Les hommes âgés de 75 ans ou plus sont plutôt concernés par les problèmes auditifs et les femmes, plus exposées au risque de perte d'autonomie. À domicile, une sur six éprouve des difficultés à accomplir seule certains actes quotidiens, contre un homme sur dix. Elles souffrent plus souvent de déficiences motrices, probablement en raison de problèmes ostéo-articulaires et d'une moindre force musculaire. Elles présentent en outre plus fréquemment des troubles cognitifs et visuels. Tout cela peut entraîner une perte d'autonomie importante.

Les femmes ont une espérance de vie plus longue. Elles sont donc plus nombreuses aux âges avancés où toutes ces limitations s'accroissent et se cumulent. Néanmoins, à âge égal, l'écart persiste. En effet, elles vivent davantage seules à cause du veuvage. Elles sont aussi moins autonomes et en moins bonne santé. Les femmes âgées requièrent et bénéficient davantage de l'aide des proches et de professionnels. ■

3 Plus d'aide de l'entourage que des professionnels

Personnes âgées bénéficiant d'une aide : 55 % des 75 ans ou plus à domicile



Note de lecture : 14 % des 75 ans ou plus à domicile cumulent aide professionnelle, aide de l'entourage et aide technique pour se déplacer (canne, déambulateur, fauteuil roulant).

Source : Drees, Enquête Vie Quotidienne et Santé 2014

Source et définitions

L'enquête Vie Quotidienne et Santé (VQS), menée par la Drees (Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques du Ministère de la santé) en 2014, porte sur 166 800 personnes de 60 ans ou plus vivant à domicile, interrogées sur leur état de santé, leurs restrictions d'activité et leurs problèmes fonctionnels. Le score VQS calcule le niveau d'autonomie, à partir des diverses difficultés déclarées par le senior. S'il indique de fortes gênes pour de nombreuses activités, il obtient un score VQS élevé et sera considéré en perte d'autonomie.

L'allocation personnalisée d'autonomie (APA) est accordée aux personnes âgées de 60 ans ou plus très dépendantes (indicateur Groupes Iso-Ressources de 1 à 4). Le niveau de dépendance est calculé par une équipe médico-sociale ou le médecin traitant qui l'évalue à l'aide de la grille AGGIR.

Cette publication étudie uniquement le champ des personnes de 75 ans ou plus vivant à domicile.

Pour en savoir plus

- Michel M., « La part de seniors à domicile en situation de perte d'autonomie varie d'une région à l'autre » *Insee Focus* n°115, juin 2018.
- « Enquête Vie Quotidienne et Santé 2014 - Résultats départementaux d'une enquête auprès des seniors » Rapport Drees, octobre 2016.
- Fournier A., Lèbre P.-S., « L'allocation personnalisée d'autonomie aide 64 000 personnes en Bourgogne-Franche-Comté », *Insee Flash Bourgogne-Franche-Comté* n°19, décembre 2016.

Insee Bourgogne-Franche-Comté
8 rue Louis Garnier
25020 Besançon

Directeur de la publication :
Moïse Mayo

Rédacteur en chef :
Isabelle Revillier

ISSN : 2497-451X

© Insee 2018

